Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 16 août 2024

COMMUNE D'ORANGE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 16 août 2024 sous réserves d'incidents

COMMUNE D'ORANGE

RENOUVELLEMENT DE L'INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU SIMPLE ET RENFORCE) ET DÉFINITION DES PERIMETRES D'APPLICATION

Par délibération n°192 en date du 12 avril 2019 visée le 17 avril 2019 par la Préfecture de Vaucluse, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE a approuvé le renouvellement de l'institution du Droit de Préemption Urbain (DPU simple et renforcé) conformément au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 février 2019:

-le DPU simple est maintenu en zones U et AU ;

-le DPU renforcé est maintenu en zones UA et UB ;

-le DPU renforcé est créé à l'intérieur du périmètre d'étude du quartier Gare soit dans un rayon de 600m autour du Pôle d'Echange Multimodal d'Orange.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 16 août 2024

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois et publiée sur le site internet de la Ville d'Orange.

LE MAIRE

Yann BOMPARD

3955733

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !